Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260320-DEL2026_40-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :27
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt mars
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD CLarisse,M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,Mme MORAND Anna,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme RENOU-COLMONT Dominique,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien,Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Secrétaire de séance : Mme Séverine MAHE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1-1 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, dans la limite fixée par la loi ;

Considérant que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales le nombre des adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Il vous est proposé de fixer à 8 le nombre de postes d'adjoints au maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260320-DEL2026_40-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Par vingt-sept voix pour, zéro voix contre, zéro abstentions,

Décide la création de 8 postes d'adjoints au maire.

Un procès-verbal a été établi lors de la séance.

Pour extrait certifié conforme,

Séverine MAHE

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN